

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

CONVOCATION

Datée	Du 8/12/25
Affichée	le 8/12/25

OBJET

Approbation du plan de financement prévisionnel de l'aménagement du cœur de bourg de la commune des Aspres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le huit décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pierre DUFAY a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Charlène RENARD a donné pouvoir à Didier COUSIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET, Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur Martel, Vice-Président en charge de la Voirie, rappelle que la commune des Aspres avait été sélectionnée en 2022, par l'EPF Normandie (Etablissement Public Foncier de Normandie) et le Conseil Départemental de l'Orne, pour bénéficier d'un programme d'étude visant à améliorer l'attractivité des petites centralités.

Cette étude, restituée fin 2023, avait valorisé 3 thématiques, dont le réaménagement du centre bourg.

La CDC et la commune ont travaillé sur un projet, assisté par une maîtrise d'œuvre, en s'inspirant de l'étude visant à améliorer l'attractivité de la commune. Plusieurs réunions se sont tenues depuis l'été 2024, permettant d'aboutir à un avant-projet.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Apaiser la circulation en centre-bourg
- Mieux partager la voirie pour que le piéton soit en sécurité partout
- Valoriser le patrimoine architectural et paysager :
- La présence de l'eau, les bras de l'Iton
- Les maisons riveraines, homogènes et de qualité
- Les espaces en présence, pour leur qualité fonctionnelle ou paysagère (place de l'Iton)
- Conserver l'important réseau de cheminements doux
- Conserver les sens de circulation existants

Planning de l'opération

- En cours : Calage de l'étude avec la maîtrise d'œuvre et optimisations
- Avril 2026 : lancement des appels d'offres
- Juin 2026 : Attribution des travaux
- Automne 2026 : lancement des travaux

Bilan financier prévisionnel de l'opération

Sur la base des éléments connus à ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération présente l'équilibre suivant, sur la base du chiffrage au stade « AVANT PROJET » et des niveaux de subventions qui seront sollicitées.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville des Aspres sera présentée à un prochain Bureau communautaire, sur la base d'un chiffrage plus avancé.

DEPENSES	en € HT	en € TTC
Etudes et diagnostics	- €	- €
Concessionnaires	- €	- €
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	59 500 €	71 400 €
<i>Géomètre</i>	5 000 €	6 000 €
<i>Coordonnateur SPS</i>	4 000 €	4 800 €
Honoraires	68 500 €	82 200 €
Conduite d'opération	- €	- €
<i>Préparations de chantier</i>	29 300 €	35 160 €
<i>Démolitions et terrassement</i>	168 665 €	202 398 €
<i>Assainissement Pluvial</i>	198 550 €	238 260 €
<i>Assainissement EU</i>	12 460 €	14 952 €
<i>Réseaux souples éclairage</i>	20 050 €	24 060 €
<i>Voiries et cheminements piétons</i>	545 855 €	655 026 €
<i>Espace verts</i>	20 950 €	25 140 €
<i>Signalisation, mobilier</i>	23 050 €	27 660 €
<i>Éclairage</i>	- €	- €
<i>Autres</i>	- €	- €
Estimation travaux	1 018 880 €	1 222 656 €
Aléas et révision de prix	101 888 €	122 266 €
<i>Assurance dommage ouvrages</i>	- €	- €
<i>Frais de publicité (marchés)</i>	700 €	840 €
<i>Taxe d'aménagement</i>	- €	- €
Frais divers	700 €	840 €
TOTAL DEPENSES	1 189 968 €	1 427 962 €
<hr/>		
RECETTES		
Etat (DETR)	373 496 €	373 496 €
CD61_Contrat de territoire	50 000 €	50 000 €
TOTAL subventions	423 496 €	423 496 €
FCTVA		234 243 €
TOTAL recettes	423 496 €	657 738 €
Autofinancement	766 473 €	770 223 €

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avant-projet proposé pour l'aménagement du cœur de bourg des Aspres.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du cœur de bourg des Aspres dont le montant s'élève à 1 189 968 €HT soit 1 427 962 € TTC, aléas et révisions de prix compris
- AUTORISE le Président, à poursuivre les engagements pour cette opération
- AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation du projet et à signer les conventions en résultant.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 19 DEC. 2025
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

19 DEC. 2025

Le Président,
Jean SELLIER

